



# LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n°15 février 2002

## 2002... année sans congrès ni rassemblement ?

Voilà une situation que nous avons du mal à imaginer il y a encore peu. Et pourtant, il nous faut nous rendre à l'évidence. Chaque jour qui passe rend plus improbable la réception d'une candidature. Certes l'organisation d'un congrès n'a jamais été une tâche facile. Mais, année après année, le défi était relevé par des équipes, plus ou moins nombreuses, mais toujours assez motivées pour réussir l'organisation de ce rassemblement annuel des spéléologues français. Mais cette année, la machine semble grippée. Les diverses relances (Lettre de l'Élu, Spelunca, forum internet) ont abouti à un « silence assourdissant ». Dommage !

Nous essayons au bureau de continuer à croire au miracle, de rêver qu'une petite équipe motivée trouvera un bâtiment, un village avec des salles assez spacieuses pour nous prévenir que le congrès aura lieu. Nous continuerons à y croire encore quelques jours, peut-être quelques courtes semaines, attendant un appel téléphonique, un courrier ou un mail.

Mais parallèlement, nous prenons également les dispositions pour le cas où cet appel, cette lettre ou ce mail n'arrive jamais. Dans le pire des cas, la fédération peut se passer de congrès mais la tenue de l'Assemblée Générale est indispensable. Et l'organisation en incombe au bureau. Nous avons donc d'ores et déjà réservé la salle du CNOSF à Paris pour y tenir notre Assemblée Générale le dimanche 2 juin.

Cette année, un effort supplémentaire sera donc demandé aux Grands Électeurs. Il leur faut, en attendant la décision définitive (qui se prendra lors de la prochaine réunion du comité directeur au mois de mars), réserver deux dates sur leur agenda :

le week-end de Pentecôte (19 mai) si une candidature tardive se manifeste, le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 juin dans le cas contraire pour une simple AG à Paris.

Bien entendu nous vous préviendrons dès que possible de la date définitive.

A signaler que nous avons reçu deux candidatures pour l'organisation du rassemblement 2003. Lors de la réunion du comité directeur de mars, nous devons donc choisir entre ces deux candidatures (Drôme et Var)

B. Lips, secrétaire général

## Le 15 décembre 2001, s'est tenue au pôle de Lyon une réunion des trésoriers de commissions.

**Présents** : Mathieu Berger (Co Jeunes), Rémy Limagne (EFS), Laurent Mangel (Employé FFS concerné), Jacques Orsola (CREI et CoDOC), Frédéric Morel (EFC), Eric David (SSF), George Mercier (Comptable de la FFS), Eric LeFebvre (Trésorier Fédéral), Claude Roche (DTN), Bruno Maurice (EFPS), Pascal Vautier (Co Publications), Daniel Chailloux (CO Audiovisuelle), Thierry Coste (CoMed), Christophe Tschertter (Co Environnement), Joel Possich (Président FFS en fin d'après midi).

**Excusés** : Michel Decobert, Jean-Pierre Holvoet, Gérard Propos et Pierre Rias

La réunion a débuté à 10h30. Son objet était de faire connaissance, (plusieurs d'entre nous ne se connaissaient pas), de présenter la situation actuelle et dis-

(Suite page 2)

## SOMMAIRE

2002...année sans congrès ?	1
Réunion des Trésoriers de commissions	1
Les dossiers FAAL en 2001	2
Vie associative et impôts	3
Journée Nationale de la Spéléo	4
Communiqué de la Commission Assurance	4

### Groupe de réflexion "les femmes et la spéléologie"

Suite à la demande de subvention FFS, un budget de 50.000F a été accordé par le Ministère Jeunesse et Sports, dont c'est actuellement un des axes de développement. Un groupe de travail FFS s'est donc réuni le 8/12/2001 pour définir les actions autorisées par cette ligne budgétaire :

- suite à des propositions de R. Limagne pour l'EFS, les femmes qui s'inscrivent à un stage fédéral, quel qu'il soit, n'en paieront que la moitié
- proposition d'un concours national pour les clubs avec une dotation à ceux qui seraient les plus innovants en matière d'intégration des femmes
- faciliter les garderies d'enfants lors des manifestations FFS

Toutes les propositions sont les bienvenues. Contactez C. Roche (DTN)

### Cérémonie des vœux à l'Élysée

Suite à un déjeuner avec le conseiller sport du Président de la République, j'ai eu le privilège d'être invité à la cérémonie des vœux du Président. J'ai pu remettre, à cette occasion, la plaquette de l'expédition nationale "Ultima Patagonia" parrainée par le Président de la République. Cette invitation est une première, me semble-t-il, à la FFS (à défaut de découverte spéléo !).

Le Président de la FFS  
Joël Possich

Rédacteur : Bernard LIPS.  
Mise en page : Laurent MANGEL  
Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale  
Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Electeurs.

## Ministère de l'environnement

Un rendez-vous nous a été accordé, le 12 février 2002, et une "délégation" composée de :

- Christophe TSCHERTER (Président de la commission environnement)
  - Damien DELANGHE (Conservatoire)
  - Claude ROCHE (DTN)
  - et moi-même
- sera donc reçue.

Le Président de la FFS  
Joël Possich

## Déménagement de Spelunca-Librairie

Les travaux d'aménagement du pôle de Lyon, afin de recevoir la librairie, sont terminés. Le budget voté par le CD d'octobre 2001 a été tenu. Les rayonnages sont en place et l'inventaire, au sein des locaux de Marseille, est en cours de réalisation.

Pour permettre le déménagement, l'activité de la librairie sera figée quelques temps.

L'organisation du personnel a été revue afin d'accueillir cette activité sans embauche supplémentaire. Néanmoins, une personne, employée en CDD, pourra être nécessaire durant quelques mois dans le but d'absorber le surplus de travail lié au déménagement et à la mise en place de la gestion informatique du stock. La date du déménagement n'a pas encore été arrêtée.

Le Président de la FFS  
Joël Possich

## Écoles départementales de spéléologie

Trois nouvelles EDS ont vu le jour en 2001 : CSD 21, CDS 70...

Le principe d'aide de la FFS est le suivant : 762€ (environ 5000 F) sont versés la première année, 1524,49€ (environ 10000 F) la seconde année et à nouveau 762€ (environ 5000 F) la troisième et dernière année. L'obtention des aides est liée à la présentation d'un dossier incluant le budget prévisionnel, la première année et d'un compte rendu les années suivantes. Au-delà de cette troisième année, l'EDS doit s'autofinancer. Les années sont prises en compte sur l'année de fonctionnement et non sur l'année civile.

Un cahier du CDS est en cours de finalisation, et sera présenté au CD du mois de mars. Dès que la convention sera terminée, elle sera proposée aux CDS bénéficiaires de l'aide FFS, et sera obligatoire pour les prochaines créations d'EDS.

Le Président de la FFS  
Joël Possich

(Suite de la page 1)

cuter entre nous des améliorations à apporter à l'ensemble pour alléger la charge de travail des trésoriers de commissions et harmoniser les procédures de fonctionnement de chacun.

Après une présentation des participants, les points suivants ont été abordés :

- Présentation de la comptabilité (quoi, pourquoi et comment). Ce point, un peu abstrait au goût de certains, a permis d'expliquer le pourquoi et le comment de certaines demandes.
- Présentation de la comptabilité fédérale, qui fait quoi, d'où vient l'argent et comment est-il dépensé.
- Présentation de la comptabilité des commissions, problématique de l'intégration dans la compta fédérale, éléments nécessaires au pilotage de la commission.
- Les produits fédéraux.

Les différents points ont donné lieu à des échanges et à différentes questions. Il est notamment relevé par les commissions que le niveau d'analyse proposé par le siège n'est pas assez fin pour supprimer une tenue des comptes en parallèle par la commission. Éric Lefebvre explique qu'il a proposé un découpage peu après sa prise de fonction et que celui-ci a suscité assez peu de remarques, mais qu'il est à la disposition des commissions pour intégrer leurs contraintes.

L'essentiel de la réunion a été guidée par une présentation Powerpoint réalisée par Éric Lefebvre. Cette présentation est disponible sur simple demande auprès du secrétariat parisien.

Éric LEFEBVRE, Trésorier

## Les dossiers FAAL en 2001

Par François Jovignot

Le tableau ci-dessous donne la liste des projets acceptés en 2001 dans le cadre du FAAL.

Numéro	Projet	Subvention proposée
2000	Projets d'ancrages CDS 64	2 000 F
2000	Projets d'ancrage CDS 05	4 000 F
2001-01	Exploration du massif de Montmouthet (CDS 11)	3 000 F
2001-02	Projet vidéo : "Les lycéens en canyon" (SC Villeurbanne, 69)	2 500 F
2001-03	Camp d'exploration sur le massif de la Sambuy (CAF d'Albertville, 73)	1 500 F
2001-04	Trentenaire du Rupt du Puits (CDS 55)	3 000 F
2001-05	Désobstruction à l'Igüe de Goudou (Terre et Eau, 92)	4 000 F
2001-07	Etude et exploration de la résurgence de Bèze (CDS 21)	1 500 F
2001-11	Edition de l'inventaire spéléo des Monts du Mâconnais (CDS 71)	2 000 F
2001-14	Edition des actes du congrès franco-belge	2 000 F
2001-15	Exploration de la grotte de Castelbouc (48)	3 000 F
2001-16	Journées d'octobre (SCP)	3 000 F
2001-18	Histoire de la spéléo dans l'Ain (CDS 01)	2 000 F
2001-19	Exploration de la Baume à Bèlard (CDS 39)	1 000 F
2001-20	Climatologie du monde souterrain (CDS 38)	

Le deuxième tableau concerne les aides à des festivals, également gérées par le FAAL.

2001-08	Festival lorrain de l'Image Souterraine	2 000 F
2001-09	Festival de l'Île de France	10 000 F
2001-10	Festival international de l'image souterraine de Mandelieu	8 000 F
2001-12	Festival spéléo de Pau	2 000 F

## Vie associative et impôts

La vie associative tient une place particulièrement importante dans notre société notamment dans les domaines caritatifs, culturels et sportifs.

La loi 1901 permet la création d'associations en leur donnant une grande souplesse de fonctionnement. A l'occasion du centenaire de cette loi le gouvernement a reconnu l'importance du monde associatif et du travail effectué. Ce travail est effectué par des bénévoles mais profite à l'ensemble de la société.

Nous sommes bien placés pour savoir que le bénévolat coûte non seulement beaucoup de temps mais également de l'argent et que, de ce fait, il est souvent difficile de trouver des bénévoles.

Afin d'apporter son soutien à l'encadrement du mouvement associatif, l'État a prévu un certain nombre de mesures incitatives sous forme d'aides directes (subventions) et indirectes (déductions fiscales).

En tant que fédérés ou dirigeants de la fédération, nous sommes concernés par deux lois récentes précisant la nature des déductions fiscales possibles.

### \* Article 200-5 du Code général des Impôts

Cette loi assimile les cotisations à une association à des dons qui sont déductibles des impôts à hauteur de 50% des sommes versées et dans la limite de 10% du revenu imposable.

La loi spécifie que la cotisation ne doit pas être la contrepartie d'un service ou du moins que cette contrepartie soit faible par rapport au montant de la cotisation. Il n'est donc pas question de déduire des impôts le coût de l'assurance ou de l'abonnement à nos revues fédérales. Par contre le montant de la licence fédérale est déductible.

Il semble également possible de déduire la cotisation payée au club. Dans ce cas, la situation est un peu moins claire dans la mesure où les membres du club profitent du matériel collectif mis à disposition par le club. L'esprit de la loi semble cependant respecté (le principal souci du législateur semble être d'éviter une concurrence déloyale entre le monde associatif et le monde marchand).

Cette ambiguïté peut cependant amener à des interprétations différentes selon les centres d'impôts. Ainsi, dans quelques cas, certains se sont vus refuser la déduction d'impôt (sans autre conséquence), y compris pour la cotisation fédérale. Dans d'autres régions, la déduction a été acceptée sans aucun problème aussi bien sur les revenus 1999 que 2000. N'hésitez pas à utiliser cette possibilité de réduction d'impôts (quitte à joindre une courte lettre faisant référence à l'article 200-5 du Code général des Impôts).

### \* Article 41 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000

Cette loi assimile les frais induits par la gestion d'une association, et non remboursés, à des dons. Ces frais doivent être réels et apparaîtront dans les comptes de l'association. Apparaissant au crédit et au débit, l'incidence est nulle pour l'association.

Exemples :

- Frais kilométriques : par exemple péages, frais d'essence et d'utilisation du véhicule pour se rendre à une réunion. La directive n° 200 du 9 novembre 2001 fixe un éventuel prix forfaitaire de 0,26€ du kilomètre pour les véhicules automobiles et 0,10€ pour les vélomoteurs, scooters et motos. Cette directive, favorisant les petites cylindrées, représente une facilité confirmée par une lettre de la Ministre de la Jeunesse et des Sports du 22 novembre 2001. Elle n'empêche pas de facturer au prix officiel correspondant à la puissance du véhicule.

- Frais de secrétariat : achat de consommable, éventuellement de matériel (il faudra dans ce cas suivre les règles d'amortissement et surtout joindre les factures), etc.

- Mise à disposition d'un local à titre gratuit. Dans ce cas, le montant de la location non perçue doit apparaître sur la feuille d'imposition d'une part comme un revenu imposable, d'autre part comme un don.

**Conditions d'application** : le contribuable doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés dans le cadre de son activité bénévole, par exemple par une mention rédigée sur la note de frais et l'association doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration de renonciation ainsi que les pièces justificatives correspondant aux frais engagés par le bénévole. Cela suppose donc une bonne coordination entre chacun des bénévoles et le trésorier de l'association. Un protocole et un document type de relevés de frais

(Suite page 4)

## Entrevue au ministère de la culture

Le vendredi 04 janvier 2002, Damien Delanghe et moi-même, avons été reçu au ministère de la culture, afin de réaffirmer notre volonté de collaboration.

Ce fut une excellente réunion où la reconnaissance de la FFS a été une nouvelle fois affirmée grâce à la proposition qui nous a été faite. Le ministère de la culture nous invite à siéger à la septième section des grottes ornées. La candidature de Damien a été retenue. Nous avons également abordé différents sujets d'actualité et fait part de la nécessité de mettre en oeuvre des actions communes en partenariat. A défaut d'un agrément, qui n'existe pas pour ce ministère, un accord de principe, sur l'établissement d'une convention entre les deux parties, a été donné. Damien est chargé de la rédaction.

Le Président de la FFS  
Joël Possich

## Gestion des adhérents

La nouvelle organisation du personnel mise en place semble donner satisfaction. En effet, le secteur gestion des adhérents devient très performant car les dossiers sont traités soit le jour même, soit sous 48 heures. Ces résultats sont dus :

- à un logiciel performant,
- à une procédure simple et rigoureuse,
- à la polyvalence du personnel,
- et à la motivation du personnel.

Il faut également noter que le passage à l'euro n'a pas posé de problèmes majeurs à l'organisation et aux fédérés.

Il reste néanmoins le problème des dossiers incomplets ou erronés qui subsistent, bien évidemment, des retards. Je demande donc à tous les responsables de club, d'être plus attentifs quant à ce travail, car tout dossier incomplet génère des frais de fonctionnement.

Le Président de la FFS  
Joël Possich

## Le Conservatoire du milieu souterrain sort de sa réserve

Créé par la FFS en 1996, le Conservatoire s'affiche enfin en public, au moyen d'une plaquette de présentation. Il s'agit d'un document en couleur au format A4 plié en trois volets, destiné à informer tant les structures internes et les membres de la fédération que tous nos partenaires au niveau national ou local.

La plaquette sera prochainement diffusée à tous les CDS. Tirée à 5 000 exemplaires, elle est largement disponible au siège fédéral, au pôle de Lyon ou auprès du délégué au Conservatoire, qui se tient à votre disposition pour toute question :

Damien DELANGHE  
124 rue du Tondu 33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 96 20 77  
eugee@wanadoo.fr

## Journée Nationale de la Spéléologie

Suite à la décision de l'AG d'Aillon-le-Jeune, confirmée par le Comité Directeur d'octobre, une Journée Nationale de la Spéléo aura lieu le 6 octobre 2002.

L. Tanguille, responsable du groupe de travail, a envoyé aux Présidents de CDS un courrier le 24 décembre 2001, dans lequel elle demande d'inclure la JNS dans les projets pour l'année à venir. L'enquête menée début 2001 montre que beaucoup de CDS font déjà des actions de promotion de la spéléo.

Nous souhaitons donc coordonner l'ensemble de ces actions locales pour leur donner autant que possible un retentissement national, pour parler et faire parler de la spéléo autrement que par une communication de crise lors des secours.

Pour cela, nous avons choisi d'organiser une journée spécifique, en dehors de la Fête du sport par exemple, pour que le public puisse bien nous identifier.

La fédération se charge de mettre à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'investir dans ce projet des éléments de communication (affiche...), des facilités pour l'assurance, des contacts avec les médias nationaux et le support d'une vidéo réalisée avec LH. Fage.

Nous demandons aux CDS de nous faire part de leurs projets, par le questionnaire joint à la lettre du 24/12, pour que nous puissions diffuser ces informations sur le site Internet fédéral, et ainsi mettre en commun nos bonnes idées. Cette journée doit être un succès, pour peu que chacun se sente concerné.

(Suite de la page 3)

semblent donc souhaitables.

Ces mesures fiscales sont une reconnaissance de notre action par l'état. Il est important d'en profiter afin de nous permettre d'améliorer, encore et toujours, le fonctionnement de nos structures et de favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles.

Inversement, des fraudes pourraient avoir une incidence sur nos activités et ne sont donc pas tolérables.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre centre d'impôts pour vous faire préciser l'interprétation qui sera faite localement.

## Communiqué de la commission assurances

La commission vient de négocier un accord avec notre courtier et notre assureur, destiné à faciliter la procédure des initiations dites de masse.

Ces initiations rentrent en général dans le cadre d'une fête (sport par ex) d'une manifestation locale, etc.

Elles sont prévues à l'avance et il ne doit pas y avoir de difficulté pour la déclaration.

Quand les circonstances se présenteront, il suffira d'adresser au Pôle technique de Lyon une déclaration suivant le modèle joint accompagné d'un chèque de 50€.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre de personnes couvertes, il s'agit d'un forfait.

**Rappel – la garantie « initiation » correspond à l'option 1 sans indemnité journalière.**

**Cette nouvelle procédure ne peut s'adresser qu'aux seuls clubs qui ont opté pour l'assurance FFS.**

Il arrive parfois que parmi les principaux dirigeants (Président, Secrétaire, Trésorier) l'un n'ait pas souscrit l'assurance FFS. Il devra justifier que l'assureur qu'il a choisi le couvre bien en tant que dirigeant. Des exemples récents ont montré que ce n'était pas toujours le cas.

Les clubs qui n'ont pas choisi l'assurance FFS devront s'informer auprès de l'assureur qu'ils ont choisi.

**Journée nationale de la spéléo** - des discussions sont en cours. Le principe qu'aucune déclaration ne sera nécessaire est retenu.

**Attention - cette procédure ne pourra être utilisée que par les seuls clubs assurés FFS.**

Donc inutile dès maintenant de se poser des questions, comme certains l'ont déjà fait, sur le problème des noms des futurs initiés qui ne seront pas connus à l'avance.

Vous serez très prochainement tenus informés des modalités de mise en œuvre de cette couverture.

Michel Decobert

## Statistiques

Nous reprenons ci-dessous les chiffres concernant l'année 2001 :

Nombre de club (hors étrangers) : 547

**Quelques données concernant l'âge des fédérés (hors étrangers) :**

le plus jeune : 6 ans

le plus âgé : 87 ans

la plus jeune : 4 ans

la plus âgée : 84 ans

la moyenne d'âge est de :

37,86 ans, chez les hommes

33,93 ans, chez les femmes

la moyenne d'âge globale est de 37,09 ans

**Répartition des fédérés (par sexe et par âge) :**

	Total	Mbre de club	Indiv.	Femme + 26 ans	homme + 26 ans	femme 18 - 26 ans	homme 18 - 26 ans	Femme - 18 ans	homme - 18 ans
Fédérés France	7609	7365	244	1115	5127	246	597	131	393
"Fédérés" Etrangers	169	154	15	22	112	7	26	1	1
Total fédérés	7778	7519	259	1137	5239	253	623	132	394